



*Direction de l'animation
et des relations avec la population
Service des actions culturelles
et de la vie associative*

Tél. 03 20 66 58 09

DECISION

DEC/2024/CL/122

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire.

Vu la décision DEC/2024/CL/86 mettant à disposition de l'association Atabak, par convention, un équipement du Collège Raymond Devos nécessaire à l'organisation de répétitions « percussions et danses brésiliennes »,

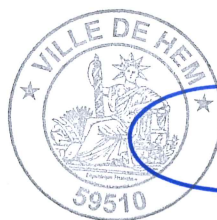
DECIDE

ARTICLE 1er : De signer un avenant à ladite convention avec les parties prenantes afin de préciser les conditions de mise à disposition de containers loués, en sus du gymnase, durant les travaux de rénovation de la salle Dunant, du 1^{er} juin au 1^{er} décembre 2024.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision.

A Hem, le - 6 JUIN 2024

Le Maire de HEM,



Francis VERCAMER

